



AMBASSADE DE SUEDE

Directive 2004/38/CE (Directive sur la libre circulation)

**Veillez noter que tous les documents présentés
doivent être en version originale et traduits en français ou anglais.**

Veillez noter que si votre dossier n'est pas complet lors de la soumission, il risque d'être refusé

- Passeport : validité de 3 mois minimum après la date d'expiration du visa demandé et qui contient au moins deux pages vierges
- Formulaire de demande rempli et signé par le demandeur (si mineur signé par le(s) parent(s))
- Certificat de résidence au Maroc pour les étrangers : carte de séjour marocaine/reçu (ou justificatif de demande de renouvellement)
- Copie de la page d'identité du passeport du citoyen UE/EEE/Suisse
- Document légalisé et signé prouvant l'état civil de l'appliquant (hors certificat de mariage)
- Réservation de billet (avion, train, bus ou bateau) pour tous les voyages pendant la période de visa demandée avec ou pour joindre un membre de famille de l'UE, EEE ou de Suisse.
- Preuve d'hébergement : réservation d'hôtel confirmée, invitation originale ou preuve d'un voyage à forfait

Preuve d'être un membre de famille du citoyen UE/EEE/Suisse

Conjoint/partenaire :

- Certificat de mariage légalisé et traduit / Autres justificatifs qui prouvent que vous êtes un membre de famille du citoyen UE/EEE/Suisse, le cas échéant (cohabitation etc.)
- Copie du document de l'état civil du citoyen d'UE/EEE/Suisse

Enfant mineur :

- Certificat de naissance ou copie du livret / décision légalisée du tribunal sur le garde de l'enfant indiquant le lien de parenté avec le citoyen UE/EEE/Suisse
- Autorisation écrite des deux tuteurs / parents et des copies de leurs passeports et cartes d'identités
- Le parent célibataire doit prouver la garde de l'enfant

Documents supplémentaires :

En plus des documents mentionnés ci-dessus, il peut y avoir, en fonction de la situation du citoyen de l'UE/EES, des documents supplémentaires indiquant la situation du membre de votre famille.

Il n'est généralement pas nécessaire de présenter d'autres documents, bien que l'Ambassade vous recommande fortement de toujours voyager avec une assurance voyage valide.

Votre membre de famille ne doit plus fournir des documents prouvant que votre membre de famille remplit les critères pour avoir un droit de séjour en Suède.

N.B:

- **La présentation de tout document faux ou falsifié peut entraîner des poursuites légales**
- **Des documents additionnels pourront être demandés par l'Ambassade**